

Décision

Générale

colonial

Décision n° 488 portant, le salaire mensuel de M. Darlin à 35.000 francs

n° 488

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 mai 1950

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro
1 mai 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des* Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n°235 du 24 mars 1945 relatif a l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis, modifié par l'arrêté n » 1136 du 18 octobre 1949

Vu l'avis favorable de M. le directeur dit service de santé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le salaire mensuel de M, Darlin, auxiliaire classé à la 1 catégorie, en service à l'aéroport de Djibouti, est porté à trente-cinq mille francs (35.000 francs) pour compter du 1er avril 1950.

Art. 2

— La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, SADOUL.